Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 31 août 2016 à 16 h, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

Personnes présentes :	Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Madeleine Brunette, maire de Cantley Richard Gadbois, représentant de la société civile et vice-président Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien Caryl Green, maire de Chelsea Roger Larose, maire de Pontiac Jacques Laurin, maire de Val-des-Monts Xavier Lecat, représentant de la société civile Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette Pierre Pharand, représentant de la société civile et trésorier
Personnes absentes :	Roch Bouliane, représentant de la société civile Joanne Labadie, représentante de la société civile
Personnes ressources :	Annik Jolette, technicienne à l'administration et à la comptabilité Louise Marchildon, directrice générale par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Richard Gadbois préside et ouvre officiellement la séance à 16 h 05.

CA-16-98 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Caryl Green

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-16-99 **Proposé par** Xavier Lecat
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :
- Retirer le point 5.4 *Modification du bail du CLD des Collines-de-l'Outaouais*
- Ajouter le point 8.3.1 *Distantia – Site Internet*
- Ajouter le point 8.3.2 *Demande de financement à Patrimoine Canadien*
- Laisser le point 8.3 *Varia* ouvert

3. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

3.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 1er juin 2016

CA-16-100 **Proposé par** Pierre Pharand
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 1er juin 2016 tel que déposé.

3.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2016

CA-16-101 **Proposé par** Pierre Pharand
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2016 tel que déposé.

3.3 Suivis aux procès-verbaux

Le tableau des suivis aux procès-verbaux est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

3.4 Rapport d'activités verbal de la direction générale par intérim

La direction générale par intérim présente verbalement son rapport d'activités aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

4. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2015-2020

4.1 Suivis des projets en cours

- La Trappe à fromage
- Train à vapeur
- Pétalia : Entente de paiement en négociation avec l'avocat
- Équinox : Paiements arrêtés, suivi avec l'avocat
- Répertoire d'entreprises : Contrat de Suzanne Laplante
- Projet aménagement du bord de la rivière Gatineau à Wakefield, village touristique de La Pêche
- Nature Atout
- Au 18 août 2016, nous avions 116 dossiers de projets/entreprises ouverts contre 122 dossiers pour l'année 2015, 112 en 2014 et 110 en 2013.
- CSÉE : Contrat avec Xittel pour la fibre optique, le CLD pourrait être partenaire
- Modification du système comptable

4.2 CREDETAO – Suivi du dossier en défaut

Les documents de suivi du dossier en défaut concernant le CREDETAO sont présentés aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

CA-16-102 **Proposé par** Denis Légaré
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'exiger le retrait des paragraphes concernant Madame Louise Marchildon et évoquant des propos vexatoires.

Il est également résolu de refuser l'offre telle que présentée et de faire appel à un service de médiation pour la suite du dossier.

4.3 Futurpreneur – Renouvellement de l'entente

Le renouvellement de l'entente entre Futurpreneur et le CLD des Collines-de-l'Outaouais est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

4.4 Chambre de Commerce de Gatineau – Renouvellement

Le renouvellement du membership entre la Chambre de Commerce de Gatineau et le CLD des Collines-de-l'Outaouais est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

Les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais décident de ne pas renouveler le membership avec la Chambre de Commerce de Gatineau.

4.5 Mentorat – Coordonnateur et Rendez-vous Réseau M

Attendu que la 17e édition du Rendez-vous Réseau M aura lieu les 1er et 2 novembre 2016, à l'Hôtel Bonaventure de Montréal;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais souhaite que le conseiller en développement local écoresponsable et responsable du mentorat,le chef mentor et un mentor assistent à la rencontre;

Attendu que le tarif pour le programme complet est de **359,42 $** plus taxes par personne, l'inscription comprenant la participation à toutes les activités du programme, incluant les fonctions sociales et un choix d'atelier par bloc – A, B et C;

Attendu que le Comité régional pour le Mentorat en Outaouais (CRMO) prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de repas pour la durée de l'activité pour le coordonnateur et pour le chef mentor.

CA-16-103 **Proposé par** Robert Goulet
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de défrayer les coûts inhérents à l'inscription au Rendez-vous Réseau M pour le responsable du mentorat, un mentor et le chef mentor pour un montant maximal de 359,42 $ plus taxes par personne.

Il est également résolu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais prendra aussi en charges les frais d'hébergement et de transport pour le mentor.

4.6 Modification à la résolution CA-16-78 « Addenda à l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017 »

Attendu que la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont signé une Entente de développement culturel (EDC) pour les années 2015-2017;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a recommandé à la MRC des Collines-de-l'Outaouais la signature d'un addenda à l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017 avec le Ministère de la Culture et des Communications pour l'ajout de sommes supplémentaires pour des projets liés au Plan du livre ainsi que de l'aide aux projets particuliers par voie de résolution CA-16-78;

Attendu que des modifications doivent être apportées à la résolution afin de changer la date de l'addenda ainsi que les montants du Plan du livre;

Attendu que l'année de l'addenda mentionnée dans la résolution doit être remplacée par 2017 (année 3 de l'EDC);

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications a confirmé l'ajout de 12 000 $ à l'EDC pour l'année 2017 (année 3 de L'EDC) pour des activités en lien avec le Plan du livre;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications a confirmé l'ajout de 15 000 $ à l'EDC pour l'année 2017 (année 3 de L'EDC) pour de l'aide aux projets particuliers;

Attendu que ces investissements ne sont valables que si la MRC des Collines-de-l'Outaouais trouve une contribution financière équivalente dans le milieu;

Attendu que la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'a pas à ajouter de contribution financière supplémentaire à l'EDC pour se prévaloir de ce financement;

Attendu que la municipalité de Cantley, la municipalité de Chelsea, la municipalité de Val-des-Monts, le Festival des écrivains Wakefield-La Pêche et l'association « Parents de Pontiac » se sont engagés à contribuer à l'EDC à une hauteur de 12 000 $ au total pour se prévaloir du financement supplémentaire pour des projets en lien avec le Plan du livre;

Attendu que Théâtre Wakefield et le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea se sont engagés à contribuer à l'EDC à une hauteur de 15 000 $ au total pour se prévaloir du financement supplémentaire pour de l'aide aux projets;

Attendu que la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais recommande la signature d'un addenda avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 (année 3 de l'EDC) afin de bénéficier d'un ajout supplémentaire de 12 000 $ à l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour des activités en lien avec le Plan du livre.

Attendu que la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais recommande la signature d'un addenda avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 (année 3 de l'EDC) afin de bénéficier d'un ajout supplémentaire de 15 000 $ à l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour de l'aide aux projets particuliers.

CA-16-104 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais modifie la résolution CA-16-78 en la remplaçant par celle proposée ci-dessus;

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de signer un addenda avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 (année 3 de l'EDC) afin de bénéficier d'une somme supplémentaire de 12 000 $ à même l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour des activités en lien avec le Plan du livre.

Il est également résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de signer un addenda avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017 (année 3 de l'EDC) afin de bénéficier d'une somme supplémentaire de 15 000 $ à même l'Entente de développement culturel 2015-2017 pour de l'aide aux projets.

Il est également résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de modifier la résolution MRC 16-06-243 afin de changer la date de l'addenda pour année 2017 (année 3 de l'EDC) et d'ajuster les sommes ajoutées à l'EDC 2017, soit de 12 000 $ pour les activités en lien avec le Plan du livre.

5. FINANCES

5.1 Tableau des fonds au 15 août 2016

Le tableau des fonds au 15 août 2016 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration par la direction générale par intérim.

5.2 État des résultats au 31 juillet 2016

L'état des résultats au 31 juillet 2016 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

5.3 Liste des chèques émis entre le 26 mai et le 22 août 2016

La liste des chèques émis entre le 26 mai et le 22 août 2016 est présentée aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

CA-16-105 **Proposé par** Robert Bussière
Appuyé par Caryl Green

Il est résolu que la liste des chèques émis entre le 26 mai et le 22 août 2016 soit entérinée par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

5.4 Modification du bail du CLD des Collines-de-l'Outaouais

Le point concernant le modification du bail du CLD des Collines-de-l'Outaouais a été retiré de l'ordre du jour par les membres du conseil d'administration.

5.5 Modifications au budget 2016

Un projet de budget révisé 2016 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

5.6 Projet de budget 2017

Le projet de budget 2017 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

5.7 Rapport annuel 2015 modifié

Attendu que le Rapport annuel 2015 a été préparé à partir des données statistiques produites par l'équipe du CLD des Collines-de-l'Outaouais et des résultats obtenus suite aux interventions de l'ensemble des agents du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a approuvé le Rapport annuel 2015 lors de son assemblée générale en date du 16 juin 2016;

Attendu que certains montants étaient erronés et que ceux-ci ont maintenant été corrigés.

CA-16-106 **Proposé par** Xavier Lecat
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais approuve le Rapport annuel 2015 modifié.

5.8 Assurances collectives : montants rétroactifs

Attendu que selon l'article 8.01 des Règlements sur les conditions, politiques et procédures de travail du CLD des Collines-de-l'Outaouais, la période d'essai est de douze (12) mois pour tous les nouveaux employés;

Attendu que selon le contrat d'assurance collective n° Q1053-59 entre le CLD des Collines-de-l'Outaouais et Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie, le délai d'admissibilité est de trois (3) mois;

Attendu qu'en date du 6 avril 2016, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accepté, par voie de résolution CIC-16-51, d'offrir les avantages sociaux à partir du 4 avril 2016 à madame Annik Jolette et monsieur Éric Barrette;

Attendu que les demandes d'adhésion ont été faites auprès de Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie et que l'assureur a traité ces adhésions comme étant retardataires étant donné que selon le contrat, la date d'admissibilité de madame Jolette était le 20 octobre 2016 et celle de monsieur Barrette était le 5 janvier 2016;

Attendu que Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie demande le paiement d'un montant rétroactif en date du 5 janvier 2016 s'élevant à 1 124,72 $ pour monsieur Éric Barrette, le tout divisé comme suit : 586,56 $ à payer par l'employeur et 538,16 $ à payer par l'employé;

Attendu que Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance vie demande le paiement d'un montant rétroactif en date du 22 juin 2016 s'élevant à 60,52 $ pour madame Annik Jolette, le tout divisé comme suit : 30,27 $ à payer par l'employeur et 30,25 $ à payer par l'employé.

Attendu que le coût total demandé par Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance pour les adhésions retardataires est de 1 185,24 $.

CA-16-107 **Proposé par** Pierre Pharand
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le conseil d'administration accepte de payer les montants rétroactifs d'assurance collective pour Monsieur Éric Barrette et Madame Annik Jolette pour un maximum de 1 185,24$ qui inclut la part de l'employeur et la part de l'employé.

5.9 Fonds de pension

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a inversé les numéros de deux employées pour les contributions au fonds de pension offert par l'employeur;

Attendu que La Great West fera les correctifs nécessaires pour rétablir la situation;

Attendu que ces travaux pourraient entrainer des frais qui seront imputés à l'organisation.

CA-16-108 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de défrayer les frais encourus pour rétablir le capital et les intérêts dans les fonds de pension des deux employées concernées.

5.10 Équipements informatiques désuets

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais possède plusieurs ordinateurs qui sont trop anciens pour être mis à jour;

Attendu que l'entreprise Microrama est une entreprise qui recycle les équipements informatiques;

Attendu que les quatre ordinateurs portables et deux des ordinateurs sont désuets et inutilisés;

Attendu que deux ordinateurs sont peu performants et qu'un montant de 2 500$ pour l'achat d'immobilisation était prévu au budget du CLD.

CA-16-109 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Caryl Green

Il est résolu que le conseil d'administration accepte de faire recycler les quatre ordinateurs portables et les trois ordinateurs par l'entreprise Microrama;

Il est aussi résolu de faire l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs pour une somme maximale de 845$ + taxes et écofrais chacun.

5.11 Plan de redressement de gestion des fonds FLI et FLS

Le plan de redressement de gestion des fonds FLI et FLS est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Suivi de dossier – Commission des normes du travail

Le suivi des dossiers de la Commission des normes du travail est présenté verbalement aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par le vice-président.

6.2 Suivi du dossier de l'enquête

Le suivi du dossier de l'enquête est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

6.3 Poste de direction générale

Le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais prendra une décision au cours de l'automne.

7. GOUVERNANCE

7.1 Démission de la présidence

Attendu qu'en date du 19 juillet 2016, le président du CLD des Collines-de-l'Outaouais a fait parvenir une lettre de démission par courrier électronique à la direction générale par intérim et aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que Monsieur Robert Goulet nous a fait part de sa démission à titre de président du CLD des Collines-de-l'Outaouais et que ce dernier désire demeurer administrateur au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-110 **Proposé par** Denis Légaré
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Robert Goulet à titre de président du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et que cette démission soit effective rétroactivement en date du 19 juillet 2016.

Il est également résolu de remercier officiellement Monsieur Goulet pour son dévouement, sa généreuse disponibilité, son inébranlable conviction en l'importance de l'offre de services en développement économique et en soutien à l'entrepreneuriat du CLD des Collines-de-l'Outaouais ainsi que sa contribution à l'avancement de nombreux projets structurants sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

7.2 Démission d'un administrateur

Attendu que Madame Nathalie St-Laurent a fait parvenir une lettre de démission par courrier électronique à la direction générale par intérim ainsi qu'à la vice-présidence du CLD des Collines-de-l'Outaouais en date du 9 juin 2016.

Attendu qu'un poste de représentant d'entreprises d'économie sociale est maintenant vacant au sein du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-111 **Proposé par** Roger Larose
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu d'accepter la démission de Nathalie St-Laurent et que cette démission soit effective rétroactivement en date du 9 juin 2016. Le conseil d'administration tient à remercier Mme St-Laurent pour sa collaboration au sein du conseil d'administration.

Il est également résolu d'ouvrir une période de nomination jusqu'au 15 octobre 2016 afin de recevoir les candidatures de représentants d'entreprises d'économie sociale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui désirent s'engager activement dans le développement économique et le soutien à l'entrepreneuriat de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

8.3 Varia

8.3.1 Distantia – Site Internet

Le point concernant le site Internet du CLD des Collines-de-l'Outaouais est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

8.3.2 Demande de financement à Patrimoine Canadien pour le « Circuit de mise en valeur du patrimoine de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »

Attendu que depuis l'automne 2014, le CLD des Collines-de-l'Outaouais travaille à la conception et à la planification du projet «Circuit de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais»;

Attendu que le projet s'intègre au PALÉE 2015-2020 à même la stratégie d'action 3.3.26 en ce qui a trait à « soutenir la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »;

Attendu que le projet s'intègre à la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'orientation stratégique qui vise à « mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel »;

Attendu que le projet cadre avec le Plan d'action de l'Entente de développement culturel (EDC) 2012-2014 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'objectif 1.2 visant à « concevoir et diffuser des routes et des circuits mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel de la MRC »;

Attendu que le projet cadre avec le Plan d'action de l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017 à l'objectif 2.1 visant à « concevoir et diffuser des circuits mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel de la MRC »;

Attendu que le projet « Circuit de mise en valeur du patrimoine de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » a un manque à gagner de 20 000 $.

CA-16-112 **Proposé par** Pierre Pharand
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais soutienne et approuve le dépôt d'une demande de 20 000 $ effectuée par le CLD des Collines-de-l'Outaouais qui agira comme mandataire du projet, pour la réalisation des phases 4 et 5 du projet « Circuit de mise en valeur du patrimoine de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » à Patrimoine Canadien.

Il est également résolu de nommer la direction générale et le président du CLD des Collines-de-l'Outaouais comme interlocuteurs et signataires de la demande de financement et des ententes de financement qui pourront en découler.

7.5 MRC des Collines-de-l'Outaouais – Attentes spécifiques modifiées

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais a délégué par entente au Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais le mandat de soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat sur son territoire;

Attendu que le 6 avril 2016, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté les « Attentes spécifiques envers le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais – Année 2016 » par voie de résolution CA-16-52;

Attendu que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a fait parvenir au CLD des Collines-de-l'Outaouais des « Attentes spécifiques modifiées envers le Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais – Année 2016 »;

Attendu que les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont lu le document et s'en déclarent satisfaits.

CA-16-113 **Proposé par** Robert Bussière
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte les « Attentes spécifiques modifiées envers le Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais – Année 2016 » telles que présentées et que monsieur Richard Gadbois, vice-président, et madame Louise Marchildon, directrice générale par intérim, soient autorisés à signer l'entente.

7.3 Élection des officiers

L'élection des officiers est reportée à la prochaine rencontre du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

7.4 Signataires des effets bancaires, protocoles et autres documents

La nomination des signataires des effets bancaires, protocoles et autres documents est reportée à la prochaine rencontre du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Correspondance

Aucune correspondance.

8.2 Invitations

Aucune invitation.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le mercredi, 5 octobre 2016.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA-16-114 **Proposé par** Robert Bussière
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que la séance du conseil d'administration soit levée à 19 h 50.

Richard Gadbois
Vice-président

Pierre Pharand
Trésorier